

**Nomination : comment assurer une plus grande transparence ?**

Les nominations d'employé-e-s de l'Etat font l'objet, pour la plupart, d'une information sur intranet (service interne à l'Etat). Un certain nombre, vu l'importance de la fonction, fait l'objet d'une publicité plus grande (communiqué de presse, information sur le site du canton ([www.jura.ch](http://www.jura.ch))).

Afin de garantir une plus large publicité et une plus grande transparence, il serait souhaitable que toutes les nominations soient accessibles au public, par une information sur le site du canton par exemple.

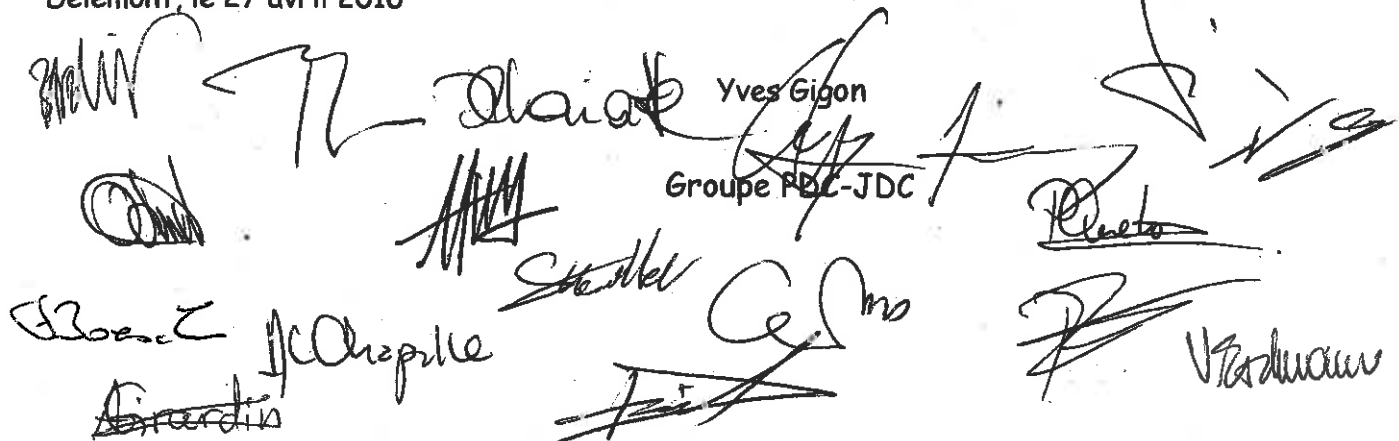
En effet, au regard de la réponse à la question écrite no 2777, il semble utile de connaître notamment la domiciliation de chaque personne nommée par l'Etat. D'autres informations pourraient être accessibles éventuellement : nom de la personne nommée, le nombre de postulations, qualifications, etc...

Gouvernement.

Au vu de ce qui précède, il est demandé au Gouvernement de répondre aux questions suivantes ?

- Quelle est la pratique du canton du Jura sur l'information donnée au public quant à la nomination de son personnel ?
- Pourrait-il s'engager à publier sur le site du canton accessible au public toutes les nominations, avec la domiciliation de la personne engagée et le nombre de postulations notamment ? Le nom étant subsidiaire, car pouvant être soumis à la protection des données.
- Peut-il s'engager à rendre public, mensuellement, la composition du personnel de l'Etat : nombre d'employé-e-s, domiciliation (résidents dans le canton, hors canton et à l'étranger) ?

Delémont, le 27 avril 2016

  
Yves Gigon  
Groupe PDC-JDC  
Boesch  
Chapelle  
Bardis  
Stalder  
C. Mo  
F. J.  
R. L.  
V. B.